

cette heure critique, le très honorable sir John Macdonald fut envoyé à Washington comme membre d'une haute commission pour négocier un traité pour le règlement de cette question de l' "Alabama" et de certaines autres questions qui étaient alors en litige entre le Canada et les Etats-Unis. Eh bien ! M. l'Orateur, un traité a été négocié et signé, et son adoption a été proposée en cette Chambre. J'aurai bientôt l'occasion d'attirer l'attention de la Chambre sur l'attitude prise par les conservateurs d'un côté, et les libéraux de l'autre, quant à ce qui devait être fait au sujet de ce traité important : mais laissez-moi d'abord consulter les remarques faites par le très honorable premier ministre au reporter de Chicago. Il dit :

Le gouvernement libérale qui vient d'arriver au pouvoir a l'intention et le désir de signaler son administration par un renouvellement—

Un renouvellement, remarquez bien, M. l'Orateur—

—des relations de bon voisinage avec nos amis par delà la frontière. Ainsi que vous l'avez dit, les relations entre le Canada et les Etats-Unis n'ont pas été depuis quelque temps aussi cordiales que j'espère qu'elles le seront à l'avenir. Il y a quelques années, lorsqu'un froissement sérieux avait été créé par le différend relatif à la question des pêcheries de l'Atlantique-nord, j'ai eu l'occasion de déclarer que la question devrait être réglée d'une façon amicale, digne d'un peuple ami et éclairé, par le procédé très simple des concessions mutuelles, et je ne vois pas maintenant pourquoi il ne serait pas possible de conclure un arrangement ressemblant à celui qui a été effectué par la traité de Washington en 1871, et par le traité de 1854, en vertu desquels non seulement les ports, mais les eaux intérieures des deux pays furent ouverts aux pêcheurs des deux pays à conditions égales et les marchés pour le poisson des deux pays furent rendus également libres.

Je dois remarquer en passant la déplorable erreur commise par mon très honorable ami, lorsqu'il suppose que le traité de 1871 contenait une semblable disposition. Ce n'était pas une question de concessions mutuelles. Ce n'était pas une question de marchés libres pour le poisson en retour des pêcheries libres, mais une question de jouissance mutuelle des pêcheries des deux pays par les pêcheurs des deux pays et d'un tribunal international, chargé de découvrir combien devait être payé par l'un des pays à l'autre—ce qui changeait complètement toute la nature de cet arrangement. Le tribunal international s'est réuni à Halifax, et en vertu de sa sentence arbitrale, les Etats-Unis ont été forcés de payer \$5,500,000 au Canada et à Terre-Neuve pour l'usage de leurs pêcheries, en sus de la valeur de leurs propres pêcheries, et l'entrée franc de droits de notre propre poisson, ou quelque chose comme \$500,000 par année. En conséquence, la position prise par mon honorable ami était tout à fait erronée, et je n'hésite pas à dire que cette fausse position a été confronté sur le seuil de cette commission. Lorsqu'il eut découvert la vérité—

ble position, et que les Etats-Unis lui eurent demandé : Adhères vous à votre proposition telle que vous étiez disposé à le faire d'après votre déclaration à un reporter de Chicago, savoir : une proposition de concessions mutuelles, et à céder vos pêcheries intérieures en retour pour l'admission en franchise du poisson sur les marchés des Etats Unis, mon honorable ami a été obligé de répondre : Non Vous êtes obligés de payer \$5,500,000 pour l'usage de nos pêcheries, en sus de l'avantage de l'importation libre de notre poisson dans votre pays, et je ne puis consentir à rien de tel—et ceci a clos la question. Et je suis convaincu que cela a eu lieu tout comme si j'avais entendu la conversation entre le très honorable ministre et ses collègues. Eh bien ! M. l'Orateur, le traité a été soumis, et j'arrive maintenant à la preuve d'après laquelle j'ai déclaré que, tandis que le grand parti libéral-conservateur a toujours été en faveur des relations les plus amicales, les plus cordiales avec les Etats-Unis au point de vue social et commercial, et l'a prouvé à mainte et mainte reprises, les honorables membres de la droite sont les hommes qui, en cette Chambre, ont condamné en termes violents les efforts qui auraient eu pour résultat d'amener le règlement amical des questions en litige. L'honorable M. Mackenzie, alors chef de l'opposition, en 1872, lors des débats sur le traité, disait :

Nous croyons cependant qu'il y a une limite au delà de laquelle nous ne devrions pas aller. Je ne crois pas que la santé nationale, la gloire nationale, l'orgueil national doivent toujours être achetés en faisant des sacrifices à ce qui est justement appelé le parti de la paix à tout prix. Il est évident que si nous, sur ce continent, resserrés comme nous le sommes par le peuple des Etats-Unis, dont le programme politique a été singulièrement agressif—

Tel était le langage de ces messieurs, qui sont si dévoués dans leur amitié envers les Etats-Unis.

...si nous cédonns à la prétendue paix, tous les avantages que nous possédons sur notre territoire, la question qui se poserait bientôt serait celle-ci : jusqu'à quel point pouvons-nous suivre ce programme et conserver quelque vestige de vie nationale et d'esprit public ?

Je souhaiterais que fen l'honorable Alexander Mackenzie fût en cette Chambre aujourd'hui pour se lever et soutenir, en face des honorables membres de la droite, la position qu'il a prise en cette occasion. Car, bien que le traité méritât de recevoir l'approbation de la Chambre, il n'y a pas un mot dans cette citation qui ne sera pas approuvé par tous les membres de cette Chambre, comme étant digne d'être appuyé par un peuple qui se respecte. M. Mackenzie disait encore :

Je sens que pour aucune considération, nous ne devrions sacrifier notre honneur sur l'autel de Mammon, que pour aucune considération nous ne devrions troquer notre héritage pour ce douteux équivalent pécuniaire.